

QUOI DE NEUF ?

En cette rentrée 2017, on peut dire que ça s'est rafraîchi ! La reprise des cours d'équitation pour les uns, la fin des vacances pour les autres, et, pour nous, le début d'une nouvelle année fourmillante de projets ! Rapport d'activités, bilan et préparation de l'assemblée générale sont au programme de ces prochains mois : l'occasion de revenir sur ce qui a été fait et de se fixer de nouveaux objectifs !

LA FÊTE DE LA MOBILITÉ

Une super manifestation avec du beau temps et une douzaine de cavaliers ravis encore venus de loin ! Le quizz du CDTE installé au stand a rassemblé une trentaine de personnes, tout le monde a pu repartir avec un petit badge CDTE et des bonbons. Tous ont laissé leur adresse pour la tombola ! Félicitations aux futurs gagnants qui repartent avec une découverte de la randonnée offerte parmi les centres équestres participants de leur choix ! Merci aux cavaliers qui se sont déplacés pour l'aventure, merci à Muriel pour la préparation de cette journée et merci à la mairie de Chorges pour l'organisation.

Retrouvez les photos de cette journée sur notre site : www.cdte05.ffe.com > Événements > Fête de la mobilité.

Tirage au sort des gagnants des randonnées découvertes vendredi 29 septembre à 20h sur Facebook !

DEVENEZ BALISEUR ÉQUESTRE

Nous vous rappelons que les 18 et 19 novembre, une formation est organisée pour vous former au balisage équestre. Vu tous les repérages que nous avons faits, il va y avoir du boulot et nous avons besoin de recruter de nouveaux baliseurs. Sur deux jours, vous apprendrez tous les secrets pour conduire les cavaliers sur les itinéraires avec votre pot de peinture. Le stage est entièrement pris en charge par le CDTE si vous acceptez au moins deux missions de balisage par an (en fonction de vos disponibilités). N'attendez plus et découvrez la face cachée de la randonnée ! Retrouvez toutes les infos sur notre site : www.cdte05.ffe.com > Le CDTE 05 > La formation de baliseur.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES MANIFESTATIONS !

Ce samedi 30 septembre, retrouvez Bernard sur le stand du CDTE à la journée Sentez-vous Sport organisée par le CDOS 05 ! Au plan d'eau de Veynes, retrouvez toutes les associations sportives des Hautes-Alpes.

Le dimanche 8 octobre, un grand marché est organisé à Valenty Village. Retrouvez Mathilde sur le stand et profitez d'une démonstration de TREC et de nombreuses autres activités dont un spectacle équestre !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette année, notre assemblée générale se fera sur le tard pour respecter les conditions des élections. Nous vous donnons rendez-vous le 15 décembre à la mairie de Chorges à 18 h pour faire le point sur les réalisations de cette année, pour échauffer les plans de 2018, pour élire le nouveau bureau et pour partager ensemble notre passion du tourisme équestre et des Hautes-Alpes !

Dans 1 mois, vous pourrez retrouver notre rapport d'activités sur : www.cdte05.ffe.com > Le CDTE 05 > Nos Assemblées Générales.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un nouveau décret pour simplifier les démarches en préfecture ! Organismes de manifestation, vous pouvez sabrer le champagne ! Un nouveau décret a vu le jour : l'ensemble des manifestations sportives passe d'un régime d'autorisation, en gros, à un régime de simple déclaration.

Finies les prises de tête ! Les compétitions sans véhicules terrestres à moteur ne sont désormais soumises qu'à déclaration et les randonnées ne doivent être déclarées qu'à partir de cent participants quelle que soit la discipline.

En plus, le décret crée un nouveau régime pour les manifestations qui se déroulent sur les voies ouvertes à la circulation publique en obligeant les usagers à céder le passage lors du déroulement de l'épreuve.

Et ça c'est du lourd !

> Voir décret n° 2017-1279 du 9 août 2017

ZOOM SUR...

CRÉER UN ITINÉRAIRE ÉQUESTRE DANS LES HAUTES-ALPES

C'est le centre névralgique de notre comité. L'objectif : créer un réseau d'itinéraires balisés équestres dans tout le département et les inscrire au PDIPR.

Le département étant divisé en 9 entités touristiques reconnues par tous (Buëch, Devoluy, Gapençais-val de Durance, Champsaur-Valgaudemar, Serre-Ponçon/Embrunais, Guillestrois, Queyras, Pays des Ecrins et Briançonnais), nous avons décidé de nous concentrer en premier lieu sur la création d'une itinérance par pays touristique et de relier ces itinérances entre elles afin de pouvoir créer des traversées, et de plus petites boucles.

La création de ces itinéraires passe automatiquement par le PDIPR.

LE PDIPR

C'est quoi ? Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) recense, dans chaque département, des itinéraires ouverts à la randonnée pédestre, équestre et VTT.

Le PDIPR a été créé par la loi en 1983. Aujourd'hui, 94 départements en sont dotés dont les Hautes-Alpes. Il a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux mais aussi de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est un outil efficace pour gérer et améliorer les réseaux d'itinéraires dans le respect de l'environnement. C'est également une opportunité pour mieux organiser la pratique et valoriser les territoires.

L'inscription d'un itinéraire au PDIPR le protège juridiquement, il est donc opposable aux tiers en cas de projet pouvant menacer la pratique ou en modifier les caractéristiques. Les communes ou communautés de communes sont parties prenantes car leur délibération est obligatoire pour inscrire un itinéraire au plan.

C'est donc une formidable opportunité pour pérenniser les itinéraires équestres sur notre département et leur conférer une existence approuvée par tous.

LES INGRÉDIENTS NÉCESSAIRES À L'INSCRIPTION AU PDIPR

Le guide méthodologique PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature) mis en place par le Département des Hautes-Alpes contient toutes les informations pour la mise en place d'une inscription au PDIPR.

Le dossier d'un itinéraire doit contenir :

1. Les délibérations de chaque gestionnaires des sentiers (cela dépend des territoires, ce sont parfois les communes qui sont en charge de leur propre sentier et d'autres fois ce sont les communautés de communes) : pour une itinérance, le travail est assez conséquent car plusieurs gestionnaires sont concernés. De plus, pour délibérer, il faut avoir obtenu l'autorisation de traverser toutes les propriétés privées par le biais d'une signature de convention (ce qui implique de nombreuses heures passées sur le cadastre).

2. La grille de sélection d'un itinéraire remplie : cette grille se découpe par commune. Pour chacune, il faut indiquer le nombre de kilomètres de route, de parcelles privées, de chemins ruraux. Il faut également indiquer les éléments remarquables sur la portion ainsi que les hébergements à proximité (pour exemple, la Route Napoléon traverse 19 communes).

3. Le tracé en gpx et en PDF sur fond IGN.

MÉTHODOLOGIE DE CRÉATION DU CDTE 05

1. Pour commencer, tout le monde pense au repérage : « est-ce que chemin est faisable à cheval ? » mais il faut d'abord penser « hébergement » : quel intérêt de repérer un sentier qui n'offre pas la possibilité de s'arrêter pour la nuit ? Ainsi, il faut contacter et visiter un maximum d'hébergements pour effectuer les repérages en fonction des possibles points étapes. Nous trouvons les hébergements à partir de la base de données touristiques des Hautes-Alpes : Apidae mais aussi lors des repérages sur le terrain.

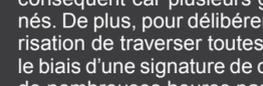
2. Effectuer les repérages sur chemins existants le plus possible (rien ne sert de trouver notre terrain de jeux en geyère) pour homogénéiser les actions d'entretien. En repérage, on prend des photos, on note le patrimoine existant et les éléments utiles au descriptif (porte à ouvrir, revêtement, etc.).

3. Consultation du cadastre pour minimiser le passage sur parcelles privées et noter les adresses de chaque propriétaire concerné.

4. Contacter les gestionnaires sentiers avec tous ces éléments (itinéraire repéré, étapes validées et étude cadastrale faite) pour proposer d'ajouter l'itinéraire équestre à leur schéma et délibérer pour son inscription au PDIPR.

5. Remplir la grille de sélection.

6. Une fois toutes les délibérations obtenues ainsi que l'aval de la FFE : lancer les baliseurs sur le terrain et envoyer le dossier PDIPR au Département.



balisage !

Ainsi, créer un itinéraire demande un travail préparatoire conséquent et constitue une longue chaîne d'actions reliées les unes aux autres. Une grande partie du processus est faite en bureau (50 %) et le repérage et le balisage se fait à pied et non à cheval. Exit l'idée des bénévoles du CDTE qui chevauchent toute la journée pendant que les autres sont enfermés !

Bien sûr, cette phase de création est importante mais il ne faut pas oublier qu'un itinéraire doit continuer de vivre après sa création. Il faut l'entretenir, le rafraîchir, communiquer dessus... Autant de choses qui se déroulent sur de nombreuses années ! Et là encore, nous ne parlons pas de la collecte numérique d'un sentier, c'est une autre histoire !

EN SAVOIR + :

Référente du PDIPR au Département

Annie Joubert
annie.joubert@hautes-alpes.fr
04 86 15 35 62

Site de veille des sentiers

Signalez un problème sur les sentiers :
sentinelles.sportsdenature.fr

Sur le chemin de Chanteloube © Lise Truphème



Balisage équestre en cours

ACTUS...

OCTOBRE

Avec les Sabots de Vénus

(06 32 83 11 64) :

30 sept.-1 oct., 7-8 et 14-15 :

Rando week-end en étoile

8 : Marché Entre vergers et

Durance à Valenty Village

Avec Equiterra (06 32 64 92 43) :

1 : journée d'entraînement PTV

8 : concours de TREC special PTV

22-24 : randonnée d'automne

29 : journée halloween

30-31 et 2 nov. : stage de galop de

pleine nature 1, 2 et 3

Avec Céuze Equitation

(06 08 82 81 15) :

27 : Randonnée à la journée

Avec la Ferme des Mille Pattes

(06 68 53 03 69) :

1, 15 : Randonnées à la journée

4, 11 : Balades nature à cheval

5 : Balade à cheval au clair de lune

7 : Balade à l'aube

7, 14, 21 : Equitation pleine nature

11, 24 : Balades au crépuscule

18 : Balade + goûter à cheval

23, 24, 25 : Parcours d'orientation

et de régularité à cheval

26 : Sortie type endurance

27-29 : Randonnée de 3 jours en

étoile

30 : Balade contée (Halloween)

31 : Journée d'Halloween (balade

déguisée à poney, jeux, contes...)

NOVEMBRE

Avec le CDTE 05 !(06 75 16 33 43) :

18-19 : Formation de balisage

équestre

Avec la Ferme des Mille Pattes

(06 68 53 03 69) :

1, 18 : Balades à l'aube

1 : Balade contée (Halloween)

2 : Balade + goûter à cheval

3 : Balade à cheval ½ journée

3, 4, 8, 15, 22, 29 : Balades nature

4 : Balade au clair de lune

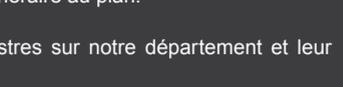
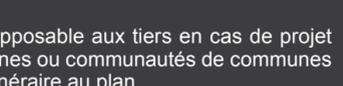
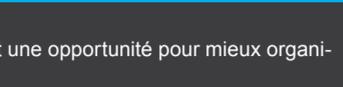
8 : Balade au crépuscule

11, 18, 25 : Equitation pleine nature

12, 26 : Randonnées à la journée

Une idée rando, un stage ? N'hésitez pas à nous envoyer un message !

Retrouvez toutes nos actus sur le site internet du CDTE rubrique « Événements »



référencement de point d'eau et

difficulté sur le sentier



balisage !